

Aide-mémoire sur la réunion privée des délégués permanents au CPA (Paris, 12 avril 1957)

Légende: Le 11 avril 1957, au Palais de Chaillot, à Paris, le Comité permanent des armements (CPA) de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) se réunit pour discuter de diverses questions, notamment de la multilatéralisation des contacts et des discussions bilatérales, des mesures à prendre afin d'éviter tout conflit avec l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en matière d'études et de recherches et, finalement, des consultations dans le cadre du forum FINABEL (France, Italie, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg).

Source: Comité permanent des armements. Aide mémoire sur la réunion privée des délégués permanents au CPA tenue le jeudi 11 avril à 17h. au Palais de Chaillot. Relations entre le Conseil et l'Assemblée. Paris: 12.04.1957. Document N° 2035/SP. 6 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://anlux.lu/>. Western European Union Archives. Armament Bodies. CPA/SAC. Comité permanent des armements. File CPA-043. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/aide_memoire_sur_la_reunion_privée_des_delegues_permanents_au_cpa_paris_12_avril_1957-fr-d5b129f4-ab0d-430e-970f-ae2e7d28cac2.html

Date de dernière mise à jour: 25/10/2016



affaire

d 2511
usuit

AIDE MEMOIRE SUR LA REUNION PRIVEE
DES DELEGUES PERMANENTS AU C.P.A.

TENUE LE JEUDI 11 AVRIL A 17 H. AU PALAIS DE CHAILLOT

En l'absence de M. A. de STAERCKE, M. CRISTOFINI, Vice-Président du Comité, préside la séance.

Le PRESIDENT fait observer que, s'agissant d'une réunion privée, il n'y aura pas de compte rendu officiel. Il fera parvenir aux délégués un aide-mémoire sous son timbre personnel.

M. CARY indique que le Conseil a mis l'accent sur la différence qu'il y a entre le rapport oral du Président en exercice, qui ne devrait couvrir que les aspects politiques, et le rapport périodique du Comité dont le but est de résumer - à l'intention du Conseil - les aspects techniques des travaux du Comité Permanent des Armements.

Dans le domaine politique, il lui semble que trois problèmes pourraient utilement être soumis au Conseil :

1. TRANSFORMATION DES CONTACTS ET DES DISCUSSIONS BILATERAUX
EN CONTACTS ET DISCUSSIONS MULTILATERAUX.

M. CARY propose d'informer le Conseil du fait que le Comité, dans son ensemble, a approuvé la procédure à suivre pendant la phase initiale pour étudier les problèmes d'études et de recherches. Il est d'avis qu'un climat de confiance s'établirait plus facilement si, au début, ces problèmes étaient discutés bilatéralement, mais que d'autres pays, qui seraient intéressés, devraient avoir la possibilité de s'associer à ces études aussitôt que possible. Aucune décision n'est encore intervenue en ce qui concerne le moment et la façon dont cette association pourrait se faire. Le facteur temps présente dans ce contexte des difficultés particulières. A titre d'exemple, il cite le cas suivant : deux pays examinent pendant six mois un problème particulier avant d'en arriver à une solution, ensuite les autres pays intéressés seraient invités à donner leur réponse dans les plus brefs délais. Une telle procédure placerait les pays qui ne participent pas aux discussions bilatérales dans une situation désavantageuse.

rapport oral
2511

M. CARY demande si le Comité est d'avis qu'il devrait suggérer au Conseil certaines solutions du problème. On pourrait, par exemple, demander aux pays qui ont entrepris des discussions bilatérales d'informer le Comité de l'avancement des travaux dès la phase initiale de leurs discussions ; d'autre part, on pourrait prier les pays non participants de faire connaître les points auxquels ils s'intéressent particulièrement pour qu'il soit possible d'en tenir compte au cours des négociations bilatérales.

.../...

U.E.O. CONFIDENTIEL

En réponse à l'Amiral Capponi, M. CARY déclare qu'une combinaison de ces deux solutions serait possible.

Une autre difficulté provient du fait que certaines discussions bilatérales peuvent s'étendre au-delà des questions d'études et de recherche pour englober l'examen de la conception de certains armements : les pays intéressés essaient de passer en revue l'ensemble des armements afin de déterminer les points particuliers pour lesquels existe un intérêt commun.

M. de GRAFF se demande s'il appartient au Comité de suggérer des solutions à ce problème.

Le Général ROSART estime qu'il n'est pas possible d'élaborer une formule générale applicable à tous les cas. En effet, les négociations bilatérales peuvent porter à la fois sur des recherches appliquées, sur des recherches fondamentales, sur des spécifications militaires, sur l'étude de prototypes et même sur le lancement d'une production de présérie ou de série. Il conviendra de rechercher la solution la mieux adaptée à chacun de ces sujets.

L'Ingénieur Général BRON s'associe à la remarque formulée par le Général Rosart et estime prématurée la recherche d'une règle générale.

En réponse à une question du Général Rosart, M. CRISTOFINI précise que le problème de la transformation des négociations bilatérales en action multilatérale semble devoir être évoquée devant le Conseil, non pas pour que celui-ci prenne une décision, mais uniquement dans un but d'information. Certains problèmes qui font l'objet de négociations bilatérales pourront aboutir relativement vite, d'autres au contraire demanderont des délais plus importants. Le Conseil ne doit donc pas s'étonner si, au cours du présent trimestre, le Comité n'atteint pas des résultats spectaculaires. Il convient en effet que les Gouvernements fassent un examen de conscience pour permettre un action rapide et efficace au moment où les premiers résultats de l'action bilatérale seront soumis au Comité.

En réponse à une question de l'Amiral Capponi, M. CRISTOFINI déclare que seuls les gouvernements peuvent déterminer les problèmes sur lesquels il désirent entreprendre une action concrète au sein du Comité. Pour faire démarrer une telle action, les gouvernements peuvent attendre les résultats des discussions qui sont actuellement en cours ou bien faire des propositions nouvelles, soit dans le cadre des rubriques qui sont déjà examinées, par les gouvernements français et anglais d'une part, français et allemand d'autre part, soit enfin en suggérant à l'intention d'un partenaire valable des questions déjà à l'ordre du jour ou même n'ayant pas encore été abordées.

Pour illustrer sa pensée, M. CRISTOFINI attire l'attention sur le problème de la défense aérienne dont le Comité est saisi indirectement du fait que la Grande-Bretagne a soumis le SR.177 et le P.1. Ce dernier pays vient, par la publication de son "Livre Blanc", de prendre position et de s'engager sur une conception tactique en matière de défense aérienne. La France et l'Allemagne qui étudient

U.E.O. CONFIDENTIEL

.../...

également sur ce problème, pourraient être amenées à faire un choix différent de celui de la Grande-Bretagne. Un fait est constant : le problème de la défense aérienne est à la fois à l'ordre du jour des négociations bilatérales et du Comité, même s'il est examiné sous des angles différents par les divers partenaires. Pour que le Comité puisse l'aborder utilement, il conviendrait que tous les Gouvernements, et surtout ceux qui ne participent pas à ces discussions en cercle restreint, l'examinent attentivement et déterminent, à la lumière de leurs situations économique et militaire, quel effort ils sont prêts à consentir dans ce domaine.

M. CRISTOFINI rappelle que le Conseil a décidé d'intensifier l'action du Comité, et c'est pourquoi le Comité n'assumerait pas les responsabilités plus grandes dont il est maintenant chargé s'il attendait purement et simplement l'aboutissement de l'action bilatérale. Il convient donc de dire au Conseil que le Comité est saisi, ou sera saisi, directement ou indirectement, d'un certain nombre de problèmes d'une importance capitale, et qu'il a trouvé la voie dans laquelle on peut utilement s'engager pour les résoudre. L'expérience des vingt mois écoulés prouve que les doubles emplois ne sont pas à craindre et qu'aucune question de procédure n'est insoluble. Mais il est indispensable que les gouvernements veuillent bien faire l'effort d'un examen sérieux des questions auxquelles ils auront à faire face dans les années à venir. Le Comité, qui est une émanation des gouvernements, pourra alors rechercher les partenaires valables entre lesquels une coopération pourrait s'engager.

M. CARY prend acte des remarques de ses collègues et déclare qu'il informera le Conseil du fait que le Comité a reconnu l'existence du problème et que tous les pays participants désirent faire tout ce qui est en leur pouvoir afin de vaincre cette difficulté. Pour éviter tout retard inutile, il est indispensable que les pays prennent position dans les plus brefs délais et qu'ils examinent les possibilités d'action commune.

2. MESURES A PRENDRE POUR EVITER TOUT CONFLIT AVEC L'O.T.A.N.
EN MATIERE D'ETUDES ET DE RECHERCHES.

M. CARY est d'avis que certaines difficultés pourraient naître entre l'OTAN et l'U.E.O. à partir du moment où les discussions engagées dans le cadre de l'U.E.O. porteraient leurs premiers fruits. Dans le domaine militaire, l'U.E.O. dépend largement de l'OTAN. Il est donc d'avis que l'OTAN devrait être tenu mieux informé de l'évolution des travaux en cours au sein de l'U.E.O. qu'il ne peut l'être par la simple présence d'un observateur de l'OTAN aux réunions du Comité Permanent des Armements.

U.E.O. - CONFIDENTIEL

.../...

Par ailleurs, il semble bien que les Etats-Unis ont l'intention de prendre l'initiative de discuter des problèmes d'études et de recherches dans le cadre de l'OTAN. En outre, l'offre américaine de fournir des engins télé-guidés aura certainement des répercussions importantes sur la politique d'armement des pays de l'U.E.O. Il demande si le Comité considère que ces problèmes doivent être évoqués devant le Conseil.

M. de GRAAFF est d'avis que tout dépend des intentions réelles des Etats-Unis et de l'importance du geste qu'ils se proposent de faire. Personnellement, il croit que ces intentions ont une portée plutôt limitée.

M. CRISTOFINI estime qu'il n'y aura pas de conflit de compétence entre l'OTAN et l'U.E.O. étant donné que ces problèmes constituent une responsabilité strictement nationale, et que par conséquent les gouvernements les étudieront dans le cadre qui leur semblera le plus approprié. Si les Etats-Unis offrent une coopération constante et totale et abandonnent les règles de sécurité qui ont été les leurs jusqu'à présent le problème pourrait être utilement traité par l'OTAN. Si, au contraire, les Etats-Unis ne s'engagent que partiellement, un cercle plus restreint que l'OTAN, mais plus large que les conversations bilatérales, paraît plus approprié : l'U.E.O. et son Comité Permanent des Armements paraissent alors un cadre valable.

M. CARY fait observer qu'en dehors de la question des intentions américaines se pose le problème de la coopération avec d'autres pays OTAN qui ne sont pas membres de l'U.E.O. Il conviendrait de prévoir la possibilité pour ces pays de profiter des progrès réalisés par l'U.E.O., soit en participant à un programme de production commune ou en acquérant du matériel mis au point par l'U.E.O.

A ce sujet, l'Ingénieur Général BRON remarque que le statut du Comité Permanent des Armements prévoit explicitement la possibilité d'une coopération dans un domaine particulier avec des pays non membres de l'U.E.O.

3. FINABEL

M. CARY se propose de rendre compte au Conseil de la discussion qui a eu lieu au sujet de FINABEL au cours de la 18ème réunion du Comité. Il exprime l'espoir qu'après la réunion des Bermudes le Royaume-Uni pourrait se libérer de certains de ses engagements vis-à-vis des Etats-Unis, mais à l'heure actuelle le problème n'est pas encore résolu. En attendant, deux procédures ont été suggérées :

- a) organiser une réunion des Chefs d'Etat-Major, si possible de chacune des trois armes, qui élaboreraient des directives générales;
- b) le Royaume-Uni informerait le Comité de son désir de discuter un problème particulier avec les pays de FINABEL lorsque l'occasion s'en présentera.

U.E.O. - CONFIDENTIEL

.../..

85

M. CRISTOFINI précise qu'il convient de distinguer les deux aspects du problème de l'exploitation des travaux passés de FINABEL et de la coopération dans le futur. Quant au premier, les délégations ont accepté que FINABEL transmette au Comité Permanent des Armements, comme il le fait déjà au B.M.S., les résultats de ses études. Si le Royaume-Uni ne s'intéresse pas au matériel étudié par FINABEL, le problème des spécifications militaires ne sera pas réexaminé et les autres partenaires éventuels devront simplement prendre position sur leur participation financière, technique et industrielle en vue de la réalisation d'un prototype, et éventuellement du lancement d'une production en commun au sein du C.P.A. Si, au contraire, le Royaume-Uni exprime un intérêt actif, les spécifications militaires devront être revues avec les autorités militaires britanniques, mais en évitant tout double emploi avec les études et essais déjà effectués. On peut concevoir, en première analyse, que les autorités militaires ayant confronté leurs points de vue au sein de FINABEL confient à un pays le soin de discuter avec le Royaume-Uni. Le problème des relations futures reste par contre entier.

L'Ingénieur Général BRON rappelle qu'il serait dangereux de laisser croire au Conseil que le problème de fond est résolu. En effet, les représentants militaires qui ont assisté à la dernière réunion du Comité faisaient partie des délégations nationales et ne représentaient pas FINABEL.

M. CARY fait observer qu'il n'a pas reçu de nouvelles instructions à ce sujet depuis la dernière réunion du Comité, mais que le Royaume-Uni a toujours été d'avis que les réunions du Comité devraient inclure des représentants militaires lorsque des caractéristiques d'armements ou des problèmes analogues sont mis en discussion. Il informerait néanmoins le Conseil de ce que le Comité est toujours fortement embarrassé par l'attitude du Royaume-Uni.

M. CARY fera parvenir à ses collègues un résumé des questions qu'il soulèvera devant le Conseil.

M. de GRAAFF se référant à la note 1989/SP, déclare que ce document lui semble à première vue constituer une excellente base de réflexion pour les gouvernements. Il propose de l'examiner ultérieurement lorsque les gouvernements auront eu l'occasion de l'étudier en détail.

M. CRISTOFINI précise qu'il s'agit d'une note personnelle adressée à chacun des délégués permanents dans l'espoir de pouvoir faciliter l'étude des problèmes au niveau gouvernemental.

U.E.O. - CONFIDENTIEL

.../...

AUTRES QUESTIONS

En réponse à une question de l'Amiral Capponi, au sujet de l'état d'avancement des travaux sur les fusées de proximité, le Colonel GAUL précise que ses autorités prendront à bref délai l'initiative d'une réunion restreinte avec les représentants français et néerlandais afin de confronter le point de vue allemand avec les conceptions françaises et néerlandaises.

Sur intervention de l'Ingénieur Général Bron, M. CARY s'engage à soulever la question du système Dardick à la prochaine réunion du Comité de Production des Armes (Defense Production Committee).

M. CRISTOFINI demande à être informé de la date à laquelle les autorités françaises envisagent de faire le point de la question des armes sol-sol à courte distance (SS.10 et ses développements). Il rappelle par ailleurs que le Groupe de Travail sur les armes antiaériennes attend le rapport du Lt-Colonel FREYGANG pour pouvoir poursuivre ses travaux. Il invite la délégation allemande à insister auprès de ses autorités pour que ce rapport soit présenté dans les meilleurs délais.

U.E.O. - CONFIDENTIEL